

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En application des articles 441-6 441-7 du nouveau code pénal, sera puni d'un à deux an(s) d'emprisonnement et de 100 00 F à 200 00 F d'amende, quiconque aura établi ou se fera délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

JE SOUSSIGNÉ(E)

NÉ(E) LE À

AVOIR MON DOMICILE SIS

DEPUIS LE

AVOIR MA RÉSIDENCE SISE

DEPUIS LE JUSQU'AU

EXERCER LA PROFESSION DE

Etre célibataire veuf(ve) divorcé(e) ne pas être remarié(e)

Qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi (ci-joint mon extrait de jugement)

A le

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En application des articles 441-6 441-7 du nouveau code pénal, sera puni d'un à deux an(s) d'emprisonnement et de 100 00 F à 200 00 F d'amende, quiconque aura établi ou se fera délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

JE SOUSSIGNÉ(E)

NÉ(E) LE À

AVOIR MON DOMICILE SIS

DEPUIS LE

AVOIR MA RÉSIDENCE SISE

DEPUIS LE JUSQU'AU

EXERCER LA PROFESSION DE

Etre célibataire veuf(ve) divorcé(e) ne pas être remarié(e)

Qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi (ci-joint mon extrait de jugement)

A le

Signature